

### **LAICITE, laïcité**

En parcourant les éditoriaux, contributions, et autres « déclarations » diverses établis par nos Universités Populaires, y compris dans ses instances nationales, on peut s'étonner de la rareté du mot « laïcité » alors que les expressions « vivre ensemble », « lien social », « tolérance » fleurissent à satiété. Pourtant les thèses inhérentes à ces dernières ne peuvent, en République, se développer valablement en l'absence du concept de laïcité.

Pour « vivre ensemble » en paix et en harmonie, il est nécessaire d'élaborer une organisation politique permettant aux hommes d'exprimer librement leurs options spirituelles mais aussi capable de promouvoir ce qui est commun à tous, par-delà les différences. Il s'agit de concilier l'unité et la diversité.

Tel est le régime de laïcité qui repose sur trois principes (mot préférable à celui de « valeur » davantage empreint de subjectivité et d'affectif) : la totale liberté de conscience incluant la liberté de croyance et la liberté d'expression ; l'égalité des options spirituelles ; l'universalité de la loi commune. La mise en œuvre de cet idéal politique s'effectue par le dispositif issu de la loi de 1905 : la séparation des Eglises et de l'Etat, c'est-à-dire une mise à distance institutionnelle des tutelles religieuses ou idéologiques. D'un côté un espace public au sens institutionnel, où s'exerce l'autorité politique de l'Etat (Ecoles, collectivités territoriales, institutions publiques..), de l'autre une sphère civile et un espace privé (rue, métro, hall de gare, musée, ou chez soi). C'est parce que la puissance publique, dans son espace, s'astreint à une réserve en matière de croyance ou d'incroyance que les libertés d'opinion et d'expression peuvent, dans le respect du droit commun, se déployer dans la sphère civile. L'espace institutionnel est neutre, sans reconnaissance ni financement des cultes, l'espace civil ouvert au public et la sphère privée accueillent la totale liberté de pensée.

Il faut comprendre que ce ne sont pas les religions qui sont contraires à la laïcité, mais leur prétention à faire la loi et à présenter le lien religieux comme modèle du lien politique. La laïcité ne protège pas seulement l'autorité publique du cléricisme, et les religions de la puissance publique, mais elle protège aussi les religions les unes des autres. On peut très bien être musulman, catholique ou athée et laïque en même temps. La laïcité est un concept politique qui, à la différence de la tolérance, ne demande pas comment faire coexister ensemble dans une société donnée des communautés existantes, mais comment construire un espace commun qui rend possible la liberté d'opinion de chacun.

Selon Jean Rostand : « La laïcité forme les esprits sans les façonner, les conforme sans les endoctriner, les arme sans les enrôler ». La laïcité est le fondement d'une démocratie éveillée qui se dresse contre la pensée unique, contre toutes les tutelles, religieuses, financières et politiques. C'est un principe républicain essentiel qui, tout en respectant les choix intimes de chacun, invite à la Fraternité et permet la transmission humaniste d'un destin commun.

Il appartient à nos Universités Populaires d'en assurer l'explication et la défense, sauf à transformer le « vivre ensemble » et « le lien social » en formules creuses. Le courage le plus rare disait Anatole France est celui de penser : le laïque est d'abord un homme de raison, il a des convictions mais se méfie des certitudes définitives, il fuit les dogmatismes et l'argument d'autorité.

Jean-Michel Détharré,  
Président UP Bonneville